

LA LETTRE DE L'INSTITUT D'ÉMISSION

AGENCE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

N° 119 AVRIL 2007

Communiqué du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) s'est réuni le 13 mars 2007 à Paris sous la présidence de M. Jean-Pierre Landau, sous-Gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Alain Vienney, Directeur général.

Le Conseil a passé en revue l'évolution de la situation économique et financière des départements et collectivités d'Outre-mer. Il a fait le point sur les travaux conduits dans le cadre de la coopération entre l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD et l'INSEE (partenariat CEROM). Les conditions d'exploitation bancaire et la formation du produit net bancaire, en 2005, des établissements de crédit installés dans la zone d'intervention de l'Institut ont été examinées.

Les comptes de l'IEDOM pour l'exercice 2006 ont été approuvés ; l'affectation du résultat a été décidée.

Informations bancaires et financières générales

● Communiqué de la BCE : décisions de politique monétaire

Le 8 mars 2007, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a relevé de 25 points de base ses différents taux directeurs avec effet au 14 mars 2007 :

- le taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est passé à 3,75 % ;
- le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal est fixé à 4,75 % ;
- le taux d'intérêt de la facilité de dépôt est passé à 2,75 %.

● Evolution des moyens de paiement européens

Le Comité national SEPA (Single Euro Payments Area) s'est réuni le 27 mars 2007. Un calendrier de mise en œuvre révisé a été arrêté ; il prévoit le report de la mise en œuvre du prélèvement européen (débit direct) qui n'interviendra qu'une fois la directive sur les services de paiement transposée. Comme prévu, dès le 1^{er} janvier 2008, les banques mettront à disposition le virement européen (transfert). Les banques respecteront le cadre régissant les cartes de la zone SEPA en émettant et en traitant les opérations de cartes SEPA dès janvier 2008.

● Services financiers : directive européenne sur les OPCVM

Afin d'améliorer l'efficacité du marché européen des fonds d'investissement, la Commission européenne a publié le 19 mars 2007 la directive 2007/16/CE de la Commission relative aux modalités d'application de la directive 85/611/CE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Ce texte clarifie les définitions des actifs éligibles à l'investissement des OPCVM en ce qui concerne certaines classes d'actifs (valeurs mobilières, instruments habituellement négociés sur le marché monétaire...). Cette directive est disponible sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/securities/ucits/index_fr.htm

● Colloque sur les voies d'harmonisation européenne des services financiers de détail - 9 mars 2007

En ouverture de ce colloque d'une demi-journée organisé par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) et EUROFI au siège de la Banque de France, le gouverneur de la Banque de France a souligné que l'intégration financière européenne constituait un objectif majeur du grand marché intérieur et un pilier essentiel pour compléter la monnaie unique européenne. Il a rappelé que sur les différents projets relatifs à l'harmonisation européenne des services financiers de détail, la Banque de France est pleinement engagée auprès de tous les partenaires concernés. Deux tables rondes ont été consacrées aux bénéfices tangibles de l'harmonisation pour les consommateurs et l'industrie des services financiers ainsi qu'à la présentation d'un exemple concret de projet de produit paneuropéen.

● Publications diverses

1 – Fédération bancaire française (FBF) : 19^e rapport annuel de l'Observatoire de l'endettement des ménages, mars 2007

Selon le rapport 2006 de l'Observatoire de l'endettement des ménages, 50,9 % des ménages détenaient au moins un crédit fin 2006 contre 52,6 % en 2005. Pour 30,2 % des ménages il s'agit d'un crédit immobilier. 32,6 % des ménages détenaient des crédits de trésorerie contre 34,5 % en 2005, en raison d'un moindre recours aux cartes de crédit. En 2006, 51,4 % des ménages (+ 5 points en un an) estiment que leur situation financière ne se dégrade plus mais se stabilise et 52,9 % trouvent que les charges sont supportables ou très supportables (+ 1,5 point en un an). Enfin, les ménages prévoient de réduire leur recours au crédit à l'avenir, que ce soit pour l'immobilier ou la trésorerie. Ce document est disponible sur le site Internet de la FBF : www.fbf.fr à la rubrique banques des particuliers & des entreprises - la banque des particuliers - crédit - observatoire de l'endettement.

2 – Amélioration de la transparence des règles applicables aux pensions de retraite et aux rémunérations outre-mer, rapport d'information n° 3780 du député Jean-Pierre Brard, mars 2007

Le rapport propose de plafonner les bonus versés aux retraités de la fonction publique installés Outre-mer à 15 000 euros par an en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française, ou à 7 000 euros par an à la Réunion et, afin d'éviter des dérives, le député souhaite que ces bonus soient versés personnellement au guichet du Trésor public. Le rapporteur estime par ailleurs que toute réforme de ce dispositif, qui a été mis en place en raison de la cherté du coût de la vie Outre-mer, ne peut se faire au détriment de la garantie d'un maintien du pouvoir d'achat des retraités fonctionnaires. Ceci nécessite donc une baisse parallèle des prix Outre-mer, des prix qui seraient la résultante de marges injustifiées dans le commerce. En conséquence, il propose dans la résolution 14 comme il est déjà prévu à l'article 75 de la loi du 13 décembre 2000 d'orientation pour l'Outre-mer de « créer un observatoire des prix dans chaque département ou collectivité d'Outre-mer, doté de pouvoirs d'investigation, auxquels participeraient tous les partenaires sociaux, économiques et politiques ». Le document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/rap-info/i3780.asp>

● Table ronde sur le micro-crédit : 21 mars 2007 à la Banque de France

Le 21 mars 2007, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a reçu le professeur Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix 2006, fondateur de la Grameen Bank ainsi que Maria Nowak, présidente de l'Association Droit à l'initiative économique (ADIE), dans le cadre d'un petit-déjeuner débat intitulé « Quel avenir pour le micro-crédit en France et dans les pays industrialisés ? ». L'intervention de M. Noyer est disponible sur le site de la Banque de France à l'adresse suivante : http://www.banque-france.fr/fr/institut/discours/discours_2007.htm

II – ACTIVITES DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Indicateurs de vulnérabilité des ménages

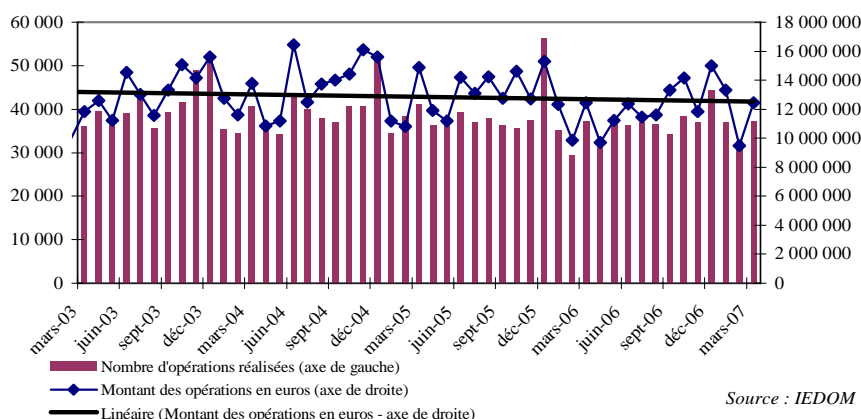
☞ Au cours du mois de février 2007, 41 incidents de paiement sur chèques ont été enregistrés au Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France contre 4 le mois précédent. Par ailleurs, onze retraits de cartes bancaires ont été inscrits, portant le cumul annuel à 13 décisions de retrait. Enfin, fin février 2007, l'archipel comptait 63 personnes physiques et 5 personnes morales en interdiction bancaire, contre respectivement 75 et 6 à fin février 2006.

Surendettement

☞ La commission d'examen des situations de surendettement ne s'est pas réunie depuis le 13 décembre 2006. Pour mémoire, un seul dossier avait été soumis à une décision de recevabilité. Depuis le début de l'année 2007, un seul dossier de surendettement a été déposé auprès de la commission.

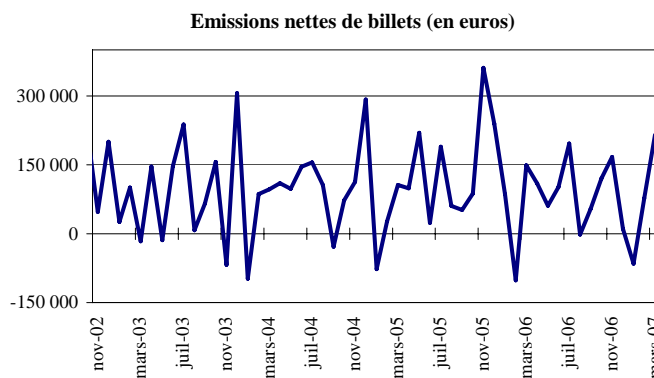
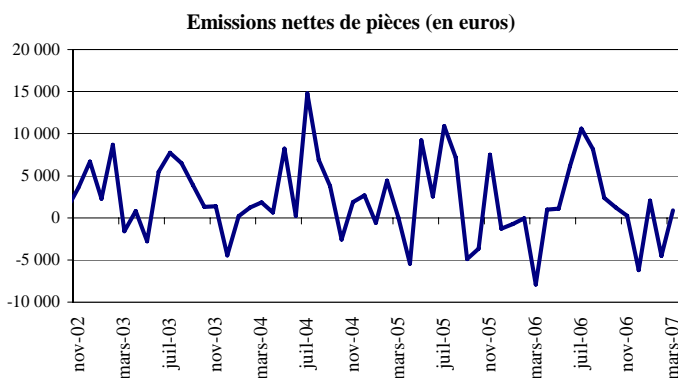
Baisse des opérations de compensation au 1^{er} trimestre 2007

☞ Au 1^{er} trimestre 2007, la valeur des opérations de compensation (38 110 872 euros) s'inscrit en recul de 31,4 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2006. Le nombre d'opérations réalisées (105 475 unités) a également baissé de 11,9 % par rapport au trimestre précédent. Cette évolution s'explique en partie par l'activité traditionnellement plus importante de la Chambre de compensation de Saint-Pierre au cours du dernier trimestre de chaque année. En revanche, sur un an, l'activité est en hausse de 10 % en valeur et de 3,6 % en volume.



Circulation fiduciaire

☞ Au cours du premier trimestre 2007, l'émission nette de billets en valeur s'est élevée à 227 035 euros (pour un volume de 5 614 billets), soit une baisse de 23,6 % par rapport au précédent trimestre. En glissement annuel, l'émission nette de billets a toutefois augmenté de 71,4 %. Pour sa part, l'émission nette de pièces s'élevait à - 1 548,73 euros (pour un volume de - 2 158 de pièces), soit une progression de 82,2 % en glissement annuel.



Réunion du Comité de Suivi Fiduciaire de Saint-Pierre et Miquelon

☞ Le Comité de Suivi Fiduciaire s'est réuni à l'IEDOM au cours du mois de mars dernier. Cette instance, mise en place à Saint-Pierre et Miquelon au cours du premier trimestre 2006, a pour objectifs principaux d'améliorer l'information sur la filière fiduciaire et d'analyser les comportements de ses acteurs, en l'occurrence, les établissements de crédit et assimilés de la place et l'IEDOM.

Nouvelle adresse du Crédit Saint-Pierrais

☞ Au cours du mois de mars 2007, l'agence de Saint-Pierre du Crédit Saint-Pierrais s'est installée dans de nouveaux locaux situés sur le front de mer, au 24, rue du 11 Novembre.

III – BREVES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Octroi d'une subvention d'équilibre à la commune de Saint-Pierre

☞ Dans le cadre de son protocole de restructuration budgétaire et de redressement financier signé avec l'Etat, la commune de Saint-Pierre a obtenu, en janvier 2007, du ministère de l'Outre-mer, une subvention exceptionnelle d'équilibre de 435 000 euros, au titre de l'exercice 2006.

Premiers résultats du recensement de la population de mars 2006

☞ Les premiers résultats de l'enquête de recensement de la population de l'archipel réalisée par l'INSEE en mars 2006 indiquent une baisse de la population de 3 % par rapport à 1999. La commune de Saint-Pierre compte désormais 5 509 habitants (contre 5 618 en 1999, soit une baisse de 1,9 %). La commune de Miquelon-Langlade compte 616 habitants (contre 698 en 1999, soit une baisse de 11,7 %).

Application des nouveaux textes statutaires de l'archipel

☞ La loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer, ont fixé les nouvelles règles statutaires de la Collectivité de Saint-Pierre et Miquelon. De nouvelles appellations sont désormais applicables dans l'archipel :

- le « Conseil Général » devient « Conseil territorial » ;
- le « Président du Conseil Général » devient « Président du Conseil territorial » ;
- le « *Recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon* » est remplacé par le « *Journal officiel de Saint-Pierre et Miquelon* ».

Réalisation d'une étude de marché pour les produits locaux

☞ Du 9 mars au 8 avril 2007, des étudiants de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs et de Techniciens pour l'Agriculture (ESITPA) de Rouen sont venus étudier les filières agricoles et aquacoles de l'archipel, en vue de réaliser une étude de marché des produits locaux. Cette étude a pour objectif de cibler les efforts à poursuivre afin d'assurer la valorisation de ces produits et de proposer des axes de promotion efficaces.

Maintien des quotas de pêche dans la zone du 3PS

☞ Au terme de l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994, un taux autorisé de captures (TAC) est arrêté chaque année. Lors de la 13^e réunion du Conseil consultatif des pêches franco-canadien qui s'est tenue à Montréal en mars dernier, les quotas de la saison 2005/2006 ont été maintenus pour la saison 2006/2007. Le TAC de morue de l'archipel s'élève donc à 15,6 % de 13 000 tonnes, soit 2 028 tonnes. Pour compenser la baisse de 13,3 % du TAC de la saison 2005/2006 par rapport à celle de 2004/2005 (15,6 % de 15 000 tonnes, soit 2 340 tonnes), le Conseil avait accordé à l'archipel un transfert de quotas de 130 tonnes des zones 4T et 4Vn (soit un total de 2 158 tonnes). Ce transfert n'a toutefois pas été renouvelé pour la saison 2006/2007.

Ouverture de la pêche au crabe des neiges

☞ La pêche au crabe des neiges dans la zone économique exclusive de l'archipel a débuté le 1^{er} avril 2007. La gestion du crabe des neiges dans les eaux territoriales de Saint-Pierre et Miquelon est décidée par arrêté ministériel. Elle s'étend traditionnellement jusqu'au mois de juillet. Le quota de crabe des neiges est passé de 266 tonnes en 2006 à 286 tonnes en 2007, soit une progression de 7,5 %.

Plan de développement touristique de l'archipel

☞ Saint-Pierre et Miquelon a participé pour la première fois aux Bourses France 2007 organisées du 5 au 9 mars 2007 au Canada. L'objectif de cette réunion était d'apporter une meilleure connaissance de l'archipel auprès des professionnels du voyage et de cibler les besoins de la clientèle, afin d'apporter les améliorations nécessaires (état des infrastructures, activités proposées, hébergement, etc.). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan de développement touristique de l'archipel réalisé par le Comité régional du tourisme fin 2006.

Hervé Mariton, nouveau ministre de l'Outre-mer

☞ Le mardi 27 mars 2007, Monsieur François Baroin a quitté le ministère de l'Outre-mer, cédant la place à Monsieur Hervé Mariton, député-maire de Crest. L'ancien ministre de l'Outre-mer occupe désormais les fonctions de ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire.

Poursuite de la baisse du dollar canadien

☞ Depuis octobre 2006, le dollar canadien poursuit sa baisse par rapport à l'euro. En octobre, il fallait en moyenne 0,7030 euro pour un dollar canadien. Le cours moyen de change de mars 2007 se situe à 0,6463 euro, soit une baisse de 10 % en glissement annuel.



Source : banque-france.fr

Indicateurs économiques

LES INDICATEURS DE REFERENCE		Données brutes	Δ % mois précédent	Δ % mois année N-1
Indice des Prix <i>Source : Préfecture</i>	Prix à la consommation 4 ^{ème} trimestre 2006 (base 100 en déc. 2005)	101,76	- 0,33 %* <i>*Variation trimestrielle</i>	+ 1,76 %* <i>*Par rapport à décembre 2005</i>
Chômage <i>Source : D.T.E.F.P</i>	Nombre de demandeurs d'emploi (cat.1) Février 2007 :	366	+ 2,2 %	+ 7,3 %
	Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés Février 2007 :	349	+ 5,1 %	- 2,0 %
Commerce extérieur <i>Source : Service des Douanes</i>	Importations (milliers d'euros) Février 2007* :	3 672	- 14,6 %	- 21,8 %
	Cumul annuel :	7 972	-	- 10,9 %
	Exportations (milliers d'euros) Février 2007* :	190	- 65,5 %	- 61,5 %
	Cumul annuel :	741	-	- 29,4 %
	Déficit commercial (milliers d'euros) Février 2007* :	7 231	- 7,1 %	- 17,2 %
<i>* hors mouvements d'entrepôts</i>				

LES INDICATEURS D'ACTIVITE		Données brutes	Δ % mois précédent	Δ % mois année N-1
Pêche industrielle <i>Source : Affaires Maritimes</i>	Débarquements (en tonne) Cumul au 15 décembre 2006	767	-	1 738* <i>*campagne 2005/2006</i>
Pêche artisanale <i>Source : Affaires Maritimes</i>	Débarquements (en tonne) Bilan provisoire au 31 décembre 2006	1 413	-	1 632* <i>*campagne 2005/2006</i>
Trafic aéroportuaire (aéroport de Saint-Pierre) <i>Source : Aviation civile</i>	Nombre de passagers (arrivées + départs) Février 2007 :	2 120	+ 22,6 %	+ 16,1 %
	Cumul annuel :	3 849	-	+ 7,4 %
	Mouvements d'avions Février 2007 :	196	+ 43,1 %	+ 32,4 %
	Cumul annuel :	333	-	+ 14,8 %
	Fret et envois postaux (en tonne) Février 2007 :	13,448	- 5,3 %	+ 2,2 %
	Cumul annuel :	27,653	-	+ 6,8 %
Trafic portuaire (port de Saint-Pierre) <i>Source : Capitainerie du port</i>	Mouvements de navires Janvier 2007 :	25	- 26,5 %	- 7,4 %
	Cumul annuel :	25	-	- 7,4 %
	Fret (en tonne) Janvier 2007 :	1 213	- 49,7 %	- 13,8 %
	Cumul annuel :	1 213	-	- 13,8 %

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE

Taux de soumission minimal des opérations principales de refinancement : 3,75% (14/03/07) Taux de la facilité de prêt marginal : 4,75% (14/03/07)
Taux de la facilité de dépôt : 2,75% (14/03/07)

TAUX D'INTERET LEGAL

ANNEE 2007 : 2,95 % (JO du 21/02/07)
ANNEE 2006 : 2,11 % (JO du 7/02/06)

TAUX DE L'EPARGNE REGLEMENTEE (depuis le 1/08/06)

Livret A et bleu	Codevi	LEP	PEL*	CEL*
2,75%	2,75%	3,75%	2,50%	1,75%

*hors prime d'Etat

Taux moyen mensuel monétaire (Tempé moyen mensuel)

Décembre	Janvier	Février	Mars
3,5155%	3,5658%	3,5668%	3,6948%

TIBEUR (mars 2007)

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
3,8430%	3,8910%	3,9960%	4,1040%

Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)

Décembre	Janvier	Février	Mars
3,87%	4,10%	4,14%	4,05%

Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)

Décembre	Janvier	Février	Mars
4,09%	4,30%	4,34%	4,25%

TAUX DE L'USURE (applicables à partir du deuxième trimestre 2007)

CREDITS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers
- Prêts à taux fixe
- Prêts à taux variable
- Prêts relais

Autres prêts

- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts viagers hypothécaires
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €

Seuils de l'usure

6,27%
6,24%
6,35%
20,33%
19,25%
8,72%

CREDITS AUX ENTREPRISES

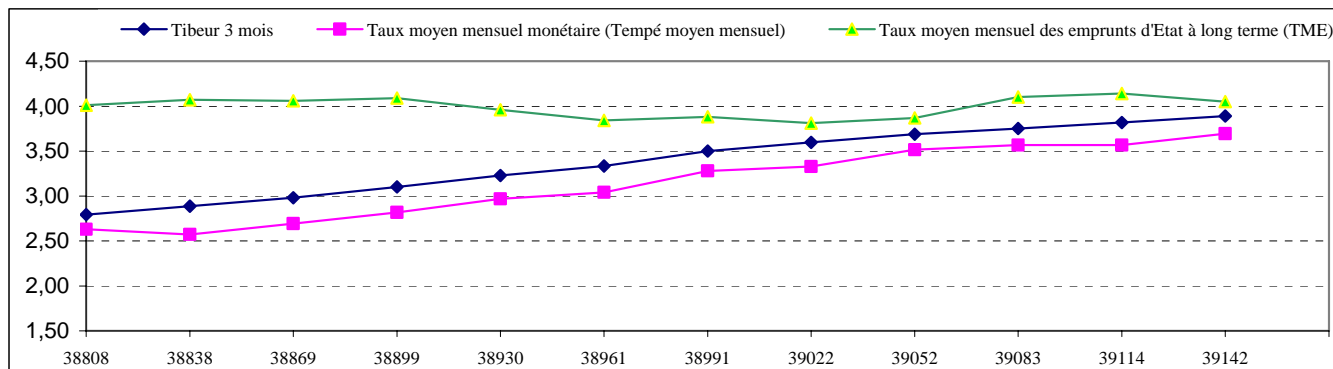
- Découverts en compte (1)

Seuils de l'usure

14,44%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

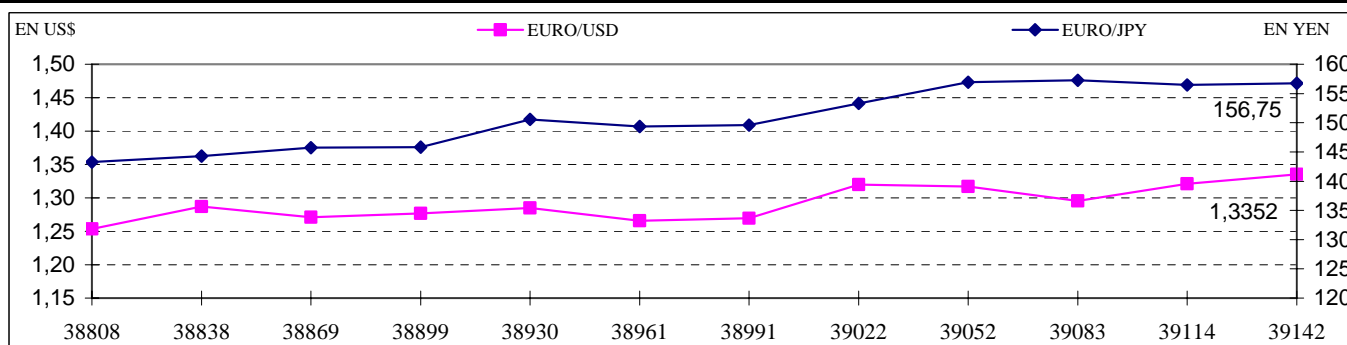
TAUX DES MARCHES MONETAIRES ET OBLIGATAIRES



TAUX DE CHANGE (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3352	EURO/ZAR (Afr. du sud)	9,7745	EURO/SRD (Surinam)	3,7120
EURO/JPY (Japon)	156,75	EURO/BWP (Botswana)	8,2988	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,3839
EURO/CAD (Canada)	1,5487	EURO/SCR (Seychelles)	8,1353	EURO/DOP (Rép.Dom.)	43,19
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,6793	EURO/MUR (Maurice)	42,911	EURO/BBD (La Barbade)	2,6636
EURO/SGD (Singapour)	2,0274	EURO/BRL (Brésil)	2,7302	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,3949
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,4322	EURO/VEB (Vénézuéla)	2868,26	EURO/XPF (TOM, Nvelle-Cal.)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2597,49	EURO/XCD (Dominique)	3,5959	EURO/FC (Comores)	491,96775

EVOLUTION DE L'EURO SUR 12 MOIS (dernier jour fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les monnaies des 12 pays participant à l'Union monétaire

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD

Directeur de la publication : A. VIENNEY
 Responsable de la rédaction : V. R. NUGENT
 Editeur et Imprimeur : IEDOM
 Achevé d'imprimer le 3 avril 2007
 Dépôt légal : 3 avril 2007 - N° ISSN 1240-2796